



## **DEPLACEMENTS : ARRETONS LES FRAIS !**

### **Pourquoi les personnels itinérants de l'éducation nationale arrêtent-ils de se déplacer ?**

Le fonctionnement de l'école publique repose sur la présence quotidienne d'un enseignant devant chaque classe. Mais de nombreux personnels itinérants remplissent également des missions nécessaires à la qualité et à l'efficacité du service public d'éducation.

Enseignants des réseaux d'aide aux élèves en difficulté, maîtres chargés du conseil et de la formation des enseignants, de l'intégration des enfants du voyage ou nouvellement arrivés en France, spécialistes des disciplines sportives, artistiques, des langues vivantes, de l'informatique, psychologues et médecins scolaires, assistantes sociales... se déplacent chaque jour pour travailler au service des élèves et des enseignants.

Ces personnels utilisent leur propre véhicule et avancent les frais nécessaires à leurs déplacements. Ils sont remboursés par l'éducation nationale dans la limite des enveloppes disponibles.

Depuis mars 2009, ce système ne fonctionne plus. Les personnels itinérants n'ont pas été remboursés des sommes importantes engagées et ne disposent d'aucune information sur la date du remboursement et sur le montant des enveloppes dont ils disposeront pour l'année 2010.

**C'est pourquoi, ils ont décidé d'arrêter de se déplacer jusqu'au paiement effectif des frais qui leur sont dus. Avec leurs syndicats le SNUipp/FSU, le SE/UNSA, le SNUDI-FO, ils appellent à un rassemblement**

**LE MERCREDI 10 MARS A 10 HEURES  
DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE A MONT DE MARSAN**

**pour alerter l'opinion publique et exiger de l'éducation nationale qu'elle remplisse ses obligations.**

Nous vous appelons à soutenir leur action et leur permettre de continuer à exercer au plus vite leurs missions indispensables. Parmi elles (liste non exhaustive)

- Aide et soutien aux élèves en difficulté dans chaque école
- Bilan médicaux et psychologiques, orientation des élèves vers les classes ou structures spécialisées
- Equipes éducatives, équipes de suivi de scolarité, concertations et entretiens avec les parents d'élèves
- Accompagnement, aide et formation des enseignants des classes
- Formation des parents accompagnants pour des activités spécifiques (apprentissage de la natation, sorties vélo...)
- Aide à l'intégration des élèves à besoins particuliers : situations de handicap, non francophones, enfants du voyage...